

DEMANDE DE RETRAIT ANTICIPÉ DE L'AVOIR DE PREVOYANCE POUR LE PROPRE LOGEMENT

BAS 3

Preneuse/Preneur de prévoyance Madame Monsieur N° de compte: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue, n°: _____

NPA/Lieu: _____

Nationalité: _____

Date de naissance: _____

N° d'assurance sociale: _____

Etat civil: _____

Depuis: _____

N° de téléphone: _____

Motif du retrait (avec indication des documents que vous devez absolument nous remettre).

Acquisition

- Copie de l'acte d'achat authentique ou d'un projet d'acte d'achat
- Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêteuse (créancière hypothécaire) ou du notaire avec no de compte/IBAN

Construction

- Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois) ou copie de l'acte d'achat authentique du terrain
- Copie du contrat d'entreprise ou du contrat de crédit de construction
- Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêteuse (créancière hypothécaire) avec numéro de compte/IBAN

Amortissement hypothèque

- Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois)
- Attestation de l'utilisation conforme des fonds par la banque prêteuse (créancière hypothécaire) avec numéro de compte/IBAN

Travaux/rénovations ayant pour but le maintien ou l'appréciation de la valeur

- Copie de l'extrait du registre foncier (daté de moins de trois mois)
- Devis des travaux/investissements et confirmations de commandes/factures détaillées en version originale
- Lorsque les factures sont payées par une autre institution (poste/banque): Attestation de l'utilisation conforme de la part de cette institution avec indication du numéro de compte/IBAN

Participation à une coopérative d'habitation

- Copie des statuts de la coopérative d'habitation, y compris copie du procès-verbal mentionnant les personnes autorisées à signer ou copie de l'extrait du registre du commerce
- Copie du contrat de bail
- Copie des parts sociales
- Attestation de la coopérative d'habitation confirmant les parts sociales à souscrire et indication de son numéro de compte/IBAN

Retrait de l'entier de l'avoir BAS 3

Retrait partiel de l'avoir BAS 3 de CHF

A partir de 59 ans (femmes) et 60 ans (hommes), les retraits partiels ne sont plus autorisés.

Dans ce cas vous voudrez bien nous remettre la demande de retrait de l'avoir de prévoyance en indiquant sous motif de retrait "Retrait anticipé" ou "Age ordinaire de la retraite selon l'AVS est atteint".

Date souhaitée du versement: _____

Date du transfert de propriété: _____

Veillez noter que la date du versement ne peut être respectée que si la Fondation de prévoyance est en possession de tous les documents.

Je confirme que le bien-fonds concerné sert à mon propre logement.

Titres Les éventuels placements en titres seront vendus à la date du versement en fonction du montant nécessaire. Si les titres doivent être vendus immédiatement, c'est-à-dire avant la date de versement, il y a lieu de nous remettre séparément un ordre de vente de titres.

Impôts La Fondation de prévoyance doit informer l'autorité fédérale des contributions des retraits en capitaux. Vous recevrez un relevé d'impôt séparé, indépendant de celui de l'impôt sur le revenu pour l'année de référence.

La preneuse ou le preneur de prévoyance confirme

- l'exactitude et l'exhaustivité de cette demande ainsi que des documents ci-joints;
- qu'elle/il autorise, le cas échéant, la Fondation de prévoyance à se procurer des compléments d'information;
- que pour des travaux/rénovations de maintien ou d'appréciation de la valeur des frais de CHF 200 seront prélevés, si les factures sont payées par la BAS, mais qu'elle n'est pas la banque ayant accordé le crédit hypothécaire.

Signature

Le retrait ne peut être effectué qu'avec le consentement écrit de la/du conjoint-e ou de la/du partenaire enregistré-e. Il faut, **de plus**, une **authentification officielle ou notariée de la signature de la/du conjoint-e ou de la/du partenaire enregistré-e** pour tout retrait à partir de CHF 10'000. Cette authentification doit être faite sur le formulaire de retrait.

Les personnes qui ne sont ni mariées et ni en partenariat enregistré doivent joindre un justificatif d'état civil officiel (ne datant pas de plus d'un mois).

Dans le cas d'un divorce ou d'une dissolution du partenariat enregistré par un tribunal au cours des 12 derniers mois, il y a lieu de joindre une copie complète et exécutoire du jugement de divorce, respectivement de dissolution (les jugements de divorces étrangers doivent être reconnus par un tribunal suisse et déclarés exécutoires).

Lieu:

Date:

Signature
de la preneuse ou du preneur de prévoyance:

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Lieu:

Date:

Signature
de la/du conjoint-e ou partenaire enregistré-e:

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Authentification officielle ou notariée de la signature:

Les versements de l'avoir BAS 3 ne peuvent être effectués qu'avec le consentement écrit de la
BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA.

Olten,

Signatures
BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA:
